

**Procès verbal du comité directeur de la Ligue de Bourgogne de baseball,
softball et cricket du samedi 7 janvier 2012
(14h00 à Chalon-sur-Saône)**

Membres présents :

Laurent CARPENTIER, Grégory MARCHAND, Marie PHILIPPE, Julien FRESLON, Luc HONGVAN, Jérôme MONNERET.

Membres excusés :

Rodolphe MARTIN, Rémy STRAMANDINO

Membre absent :

Sylvain DUBAND

Monsieur Romaric DIETRE est démissionnaire du comité directeur par courrier.

Assistent également :

Frédéric VAILLEAU et Walter GAUTIER

Nous sommes donc 6 membres présent du Comité Directeur, ce qui constitue plus d'un tiers des représentant du CD.

14h16

Julien FRESLON donne la parole à Frédéric VAILLEAU (président de Chalon) après l'avoir remercié pour la mise a disposition de la salle de réunion.

Frédéric VAILLEAU évoque une très bonne situation financière de son club mais soulève des problèmes d'implication des Vikings en terme d'assiduité sportive et d'administration de son association.

14h25

Julien FRESLON nous présente la création de deux nouveaux clubs :
Auxerre (Yonne) et Rahon (Jura)

- Le club d'AUXERRE « Bad Snails » (mauvais escargots)

Ce club est créé en préfecture de l'Yonne depuis fin novembre 2011. Il a été récemment rattaché au club omnisport AJA le 9 janvier.

Ils peuvent ainsi bénéficier de créneaux d'entraînement sur terrain(s) et salle(s) de l'AJA.

Pour le moment, il n'est pas question d'affiliation fédérale. Les dirigeants préférant avoir plus de moyens pour cela.

Il bénéficie d'une bonne dynamique médiatique avec un site internet, facebook, interview radiophonique etc...

14h31

- Le club de RAHON « les Titans »

Ce club a été créé à l'initiative de Romaric DIETRE (ancien président de Fénay)

Il existe quelques problèmes administratifs puisque dans un premier temps, les TITANS était une section des Cyclones de Fénay (certains Titans ont donc pris une licence chez les cyclones). Or, les cyclones sont une section du club omnisport de Fénay, le COF.

Et une section du COF, ne peut elle-même avoir une sous section. De plus, la municipalité d'accueil voyait d'un mauvais œil de mettre a disposition un terrain a une section d'un club de Côte d'Or. De même , la municipalité de Fénay ne souhaitait pas subventionner une (sous) section basée dans un autre département.

Le dossier de RAHON évolue donc vers une création de club autonome avec déclaration en sous préfecture de Dole le 22/12/2011.

Il faudra également que Romaric DIETRE règle les problèmes de mutation des joueurs de RAHON ayant initialement pris une licence au club de Fénay.

Le club de RAHON par la voix de son président a la volonté d'inscrire une équipe senior baseball et de rattacher cette équipe au championnat de Bourgogne (absence de championnat baseball en Franche-Comté).

La question se pose sur le calcul des péréquations et l'effort notamment des clubs les plus éloignés de faire de tels déplacements.

L'idée est émise d'accorder le rattachement du club de RAHON au championnat Bourguignon si celui-ci s'engage a effectuer tous ses matchs en tant que visiteurs.

Cette question sera soumise durant l'Assemblée générale prochaine.

14h42

Point sur la situation de la ligue :

Présentation des comptes 2011 par Marie PHILIPPE

(voir les documents et tableaux comptables fournis en PJ)

En résumé, nous attendons encore une subvention du Conseil Régional qui devrait porter notre solde à environ + 4000€

Clubs débiteurs envers la Ligue a ce jour : Le Creusot, Sens (samourais), Nevers.

La ligue doit pouvoir justifier facilement de diverses activités auprès du Conseil Régional.

Par contre, la justification CNDS est beaucoup plus pointue car résulte de la règle des trois P : Fonds Propres, Privés et Publics.

Nous avons touché du CNDS :

- organisation des championnats : 500€ (donc pour 1500€ d'action)
- stage : 750€ (donc 2250€ d'action)
- pratique féminine et scorage : 500€ (1500€ d'action)

Nous avons jusqu'au 31/12/2011 pour justifier des actions CNDS , ce qui n'a pas été fait. Nous bénéficions d'un délai supplémentaire de 6 mois qu'il va falloir mettre à profit pour être en conformité si l'on veut pouvoir de nouveau demander du CNDS à l'avenir.

Julien FRESLON demande à Marie PHILIPPE de faire le point sur les montants que nous pouvons déjà justifier.

- 150€ pour la formation scorage organisée sur DIJON.
- 50€ de balles pour le tournoi de softball féminin de DIJON
- 100€ de balles pour le tournoi de softball féminin de Chalon sur Saone
- 300€ pour participation de joueurs de NEVERS en équipe de France.

14h56 départ de Walter GAUTHIER

- 111€ de balles pour le tournoi de SAINT GERMAIN DU PLAIN
- 120€ (faire le point sur les factures personnelles) participation au Challenge Universitaire softball de RENNES.
- Étude de la possibilité de la ligue d'indemniser les officiels de la journée de softball féminin de DIJON entre les Cyclones et le DUC. Il est demandé à Luc HONGVAN de réaliser une facture sur la base de 2 arbitres et 1 scoreurs.

15h07

Marie PHILIPPE souhaite parler des sanctions prévues par les différents championnats.

Il s'avère au regard des règlements adoptés licitement :

- DIJON a payé 100€ de trop à la Ligue
- SENS (samouraïs) doit 100€ pour forfait
- Le CREUSOT doit 795€ (122€ de péréquation 2010, 150€ d'inscription au championnat 2011, 423€ de péréquations 2011 et 100€ de pénalité pour forfait)

La question se pose de savoir : que faisons nous pour SENS samouraï et Le CREUSOT ?

Jérôme MONNERET demande une explication sur la situation du club de SENS samouraï. Laurent CARPENTIER explique qu'il y a eu scission avec création d'un nouveau club de jeunes joueurs : l'école de baseball du Sénonais(40 licenciés dont 2 adultes).

Pour Le CREUSOT, il semble y avoir un vide administratif flagrant et total. De plus, ils se sont engagés en championnat sans ressources.

Remarque est faite par l'assemblée que la Ligue aurait dû être plus vigilante et ne pas accepter l'engagement d'un club si celui-ci n'est pas en règle sur les exercices précédents.

La ligue sera donc plus ferme à l'avenir sur les conditions de participation à nos championnats.

Jérôme MONNERET évoque le rôle d'une Equipe Technique Régionale afin de maintenir une activité sport de batte dans ces clubs.

Julien FRESLON demande s'il faut maintenir les effectifs des clubs qui n'ont aucun administratif.

Julien FRESLON demande de voter une décision sur les dettes de ces clubs :

- 1) annulation totale
- 2) on va au bout de la procédure
- 3) on accorde un report

Marie PHILIPPE signale quelle a déjà sollicité SENS samouraïs et Le CREUSOT pour connaître leur trésorerie sans succès.

Décision est prise d'envoyer une demande avec Accusé de réception à ces deux clubs afin qu'au plus tard au 4 février (pour l'assemblée générale prochaine) nous ayons le solde de leur trésorerie et bilans comptables.

Nous reportons la décision à l'unanimité au 4 février.

15h47

Fonctionnement de l'association :

Julien FRESLON fait un rappel à l'assemblée du règlement en vigueur en relation avec la vie associative de notre Ligue.

Il explique ainsi que nous ne pouvions provoquer de façon anticipée la fin de mandat autrement que comme précisé dans nos statuts des membres du comité directeurs.

C'est la raison pour laquelle la réunion du jour est une réunion de comité directeur provoquée de façon extraordinaire. Et que le 4 février 2012 se tiendra une assemblée générale ordinaire avec élection des postes à pourvoir.

10 postes sont à pourvoir avec la démission de Romaric DIETRE.

4 postes au titre « féminin » (ratio de 2008)

4 postes au titre « général »

1 poste au titre « médical »

1 poste au titre « cricket »

15h53

Jérôme MONNERET fait part de son grand mécontentement sur la façon dont la ligue a été dirigée ces derniers temps et notamment sur la tenue d'une réunion de ligue diligentée par notre président Julien FRESLON en présence de tous les clubs Bourguignon sans DIJON.

Julien FRESLON fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une réunion de ligue mais d'une réunion de clubs (sans DIJON)

Jérôme MONNERET fait remarquer qu'à cette « réunion de clubs qui n'était pas une réunion de ligue », selon renseignements pris, c'est bien notre président Julien FRESLON qui a dirigé les débats et que les buts étaient de provoquer l'éviction de membres non complaisants du comité directeur par une dissolution du CD et ce de façon contraire à nos statuts comme peuvent en attester les échanges de courriels sur l'organisation de cette réunion.

Jérôme MONNERET se demande quelle est cette façon de faire entre passionnés des sports de bates. Que c'est bien mal le connaître et que si parfois il y a contradiction, voir polémique sur un forum de discussion. C'est bien le lieu normal de ce type d'échanges mais qu'avec lui on arrive toujours à un consensus.

De vouloir passer en force de telle façon n'est pas des plus judicieux et risque d'envenimer les choses notamment à des niveaux plus élevés comme celui de la fédération ou même de notre ministère de tutelle.

Julien FRESLON et Laurent CARPENTIER font remarquer qu'ils pensaient qu'il fallait trouver à la ligue d'autres moyens d'échanges afin de faire avancer les différents dossiers en suspens.

Jérôme MONNERET demande comment peut-on croire que pour faire « avancer » la ligue il fallait mettre de côté des acteurs incontournables de cette même Ligue.

Il rappelle notamment que son expérience date des années 1990 et qu'il sait peut-être plus facilement voir dans un règlement les choses qui peuvent clocher et rendre un championnat moins ou plus équitable. Et de ce fait, il est normal que des remarques soient faites aux membres des commissions qui n'avaient pas relevées ces éventuelles fausses routes réglementaires.

Laurent CARPENTIER explique que son vécu de joueur et membre du forum de la ligue lui

avait fait avoir une opinion peut-être tronquée par rapport aux membres du DUC.

Il reconnaît que dernièrement, il a pu à l'occasion de rencontres softball et d'échanges par courriels se rendre compte que La réunion de clubs sans le DUC avait sans doute été une erreur.

Julien FRESLON confirme.

L'assemblée convient que cela nous servira de leçon et que rien ne vaut les réunions où tous peuvent se rencontrer, discuter et échanger.

Julien FRESLON ajoute que pour faciliter les réunion de comité directeur, nous avons la possibilité d'être défrayé comme cela est prévu dans nos statuts.

Jérôme MONNERET pose la question de : comment peut on exprimer ses remarques et ne pas systématiquement être qualifié d'opposant à l'avancée de la Ligue alors que ces remarques sont finalement la plupart du temps justifiées au regard par exemple des RGE ?

Julien FRESLON et Laurent CARPENTIER expliquent que justement à la réunion de clubs sans DIJON, ils ont travaillé sur le sujet et propose un projet de ligue sur le fonctionnement de commissions de travail.

Jérôme MONNERET fait remarqué que décidément cette réunion de clubs sans DIJON ressemble de plus en plus à une réunion de ligue sans DIJON.

Julien FRESLON nous fait la lecture explicative des différents documents émis suite à la réunion de clubs sans DIJON.

(voir documents en PJ)

les éléments marquants sont la création de quatre commissions de travail calquées sur les axes fédéraux : Commission Régionale Arbitrage Baseball, Commission Régionale Scorage et Statistiques, Commission Régionale Formation et Développement, Commission Régionale Technique.

Également, création d'une Équipe Technique Régionale.

L'organigramme des différentes interactions est visible sur le document : « Organisation Ligue Bourgogne projet 2012 ».

Un document appelé « Ligue de Bourgogne baseball & softball – Projet 2012 Quelles missions pour quels postes ? » est distribué par Julien FRESLON puis commenté.

Julien FRESLON demande un vote d'approbation.

Jérôme MONNERET regrette une fois de plus d'avoir été écarté de l'élaboration de ce type de projet de Ligue et également de le découvrir en réunion sans avoir eu le temps de l'étudier.

Jérôme MONNERET demande à changer un article du projet sur le fonctionnement des commissions. Notamment sur le pouvoir des présidents ou pilotes de commissions, sur le nombre de membres composant une commission, et sur le nombre de cumule d'appartenance à plusieurs commissions.

Il en ressort que chaque licenciés de la ligue peut-être pilote ou président de commission mais

qu'au moins un membre du CD devra appartenir à une commission.

Que pour créer une commission, il faut au minimum deux membres.

Un bénévole ne peut appartenir à plus de deux commissions et ne peut-être pilote que d'une seule.

Un appel a candidature sera fait pour l'assemblée générale du 4 février et le CD votera.

17h01

L'ETR

Equipe Technique Régionale : voir le document remis par Julien FRESLON (en PJ)

Si cette ETR est « labellisée » par notre ministère de tutelle alors nous pouvons avoir un financement supplémentaire MAIS des contraintes et un cadre précis.

Une ETR labellisée se fait en collaboration avec la FFBS et est encouragée par la DTN.

Telle que décrite par Julien FRESLON, a la tête de l'ETR il y a un coordinateur régional qui doit-être en possession d'un BEES 2eme degré (Un BEES 1^{er} degré peut parfois suffire).

Il est élu par le comité directeur de la ligue. La Ligue donne les moyens et vote les actions.

Julien FRESLON précise que c'est le coordinateur qui désigne son équipe de travail.

Et qu'en tant que BEES 1, il est intéressé par ce poste.

Jérôme MONNERET fait remarquer qu'à la vue de ce qui s'est passé dernièrement à la Ligue, il craint que le choix de l'équipe technique ne soit pas totalement objective.

Julien FRESLON fait remarqué que si l'on veut on peut lancer un appel à candidature pour trouver un BEES pour le poste de coordinateur. Il précise aussi que si l'allusion de non ouverture concernait Maxime JACHET (joueur de DIJON) détenteur d'un BPJEPS alors que nous soyons rassuré car il fera forcément parti de l'ETR.

Une discussion s'ouvre ensuite sur les champs d'actions possibles de Maxime JACHET avec son BPJEPS. Julien FRESLON ne pense pas que Mr JACHET puisse faire autre chose que de l'animation découverte alors que Mr Jérôme MONNERET insiste sur les compétences acquises dans divers stages (BOURGES, ROUEN, SAVIGNY) qui pourrait lui permettre de dispenser aussi de l'apprentissage technique.

Julien FRESLON s'en tient uniquement a l'intitulé de la carte professionnelle de Mr JACHET.

Mr MONNERET fait remarqué qu'avant que Mr FRESLON ait récemment son BEES 1^{er} degré, celui-ci dispensait sous rémunération de l'apprentissage technique alors qu'il était au même point que Mr JACHET si l'on s'en référait uniquement aux intitulées de sa carte professionnelle de l'époque.

Mr MONNERET rapporte également avoir posé la question a messieurs Guillaume COSTE et Williams CASACOLI qui tous les deux lui ont confirmé la possibilité de ces actions.

Mr MONNERET déclare que malgré tout, il pense que le plus qualifié et capable pour diriger une ETR était bien Mr Julien FRESLON. Que l'on pourrait très bien se passer d'une recherche de labellisation en constituant une ETR de fait. Mais que ceci n'irait pas dans le sens du développement de nos sports de battes.

Il demande à Julien FRESLON de lui confirmer que le choix de son équipe se ferait de façon raisonné, équitable et ouverte. Et que la parole donnée devant l'assemblée lui suffirait.

Julien FRESLON confirme.

17h30 vote unanime du CD présent pour la constitution d'une ETR en cherchant la labellisation.

Marie PHILIPPE demande si les votes peuvent se faire par internet. L'assemblée n'y est pas favorable.

17h34 Julien FRESLON demande de travailler sur le contrat 2012 du Conseil Régional. Il faudra déposer celui-ci en mains propres en même temps que le contrat 2011. Il faut renouveler les demandes et intitulés. Le dépôt doit-être fait durant le 1^{er} trimestre 2012.

Un rappel est fait pour le CNDS Club en signalant qu'il faut joindre un projet de développement et associatif pour 2012.

17h37 Activité 2012 et formules de championnats.

Il faut un envoi impératif de nos décisions avant le 14 janvier auprès de la fédération.

SENIORS BASEBALL :

Création d'une Promotion d'Honneur et d'une Division d'Honneur.

Les RGES gèreront le championnat.

Les clubs devront fournir en amont du championnat un roster de 10 joueurs par équipe.

PH : Sens, Dijon 2, Nevers 2, Rahon (si affiliation)

6 dates de matchs du 18 mars au 3 juin

DH : Féray, Dijon 1, Chalon, Nevers 1

6 dates du 11 mars au 24 juin

cf document

Le comité directeur vote POUR à l'unanimité.

JEUNES :

15U : entente CHALON/ST GERMAIN, Dijon, Féray, Nevers

roster de 10 joueurs minimum par équipe

matchs le samedi avec formule 2X6 manches ou 1h30 de jeu

un arbitre obligatoire pour le club recevant.

Scoring soit officiel, soit simplifié

Du 17 mars au 23 juin pour 6 dates

Le comité directeur vote POUR à l'unanimité

9U et 12U (rookie A) :

seuls Dijon et Nevers ont des effectifs suffisants.

Proposition de 3 journées de regroupement régional avec thèmes (samedi ou dimanche)

19 ou 26 février, le 24 mars et le 19 mai

Pour le reste, la ligue encourage les clubs à une certaine autonomie de recherche d'activité.

Le comité directeur vote POUR à l'unanimité.

18h05

Pour cette année 2012 et à la vue de la trésorerie, la ligue ne demandera pas de frais d'inscription aux championnats.

Uniquement une caution de 50€.

Le comité directeur vote POUR à l'unanimité.

18h13

Le cas Akadémie Bourgogne Cricket

18h15 départ de Grégory MARCHAND et Laurent CARPENTIER.

Madame Chantal JACQUARD est en commission de discipline.

La fédération a radié la section de DIJON. Il reste la section de Chalon mais avec 12 licences frauduleuses. La section est en suspend.

18h17

On reporte au prochain CD, la demande de Luc HONGVAN d'une demande d'aide pour l'open de softball féminin de Dijon.

Proposition d'un forfait d'aide « événementielle » sur certaines catégories.

Jérôme MONNERET indique que le Dijon Université Club reds dragon a modifié ses statuts pour devenir un club autonome du Dijon UC « général » mais adhérent à celui-ci. En clair, le DUC n'est plus une section du DUC général, mais un club adhérent au DUC général.

A cette occasion, il change de nom pour devenir le « Dijon Université Club baseball, softball & cricket ».

Guillaume COUSIN a monté une section Universitaire softball au Creusot mais sans informer la ligue et le club du Creusot.

Julien FRESLON demande à Frédéric VAILLEAU s'il peut essayer de récupérer les noms des 12/15 joueurs concernés.

Discussions sur les péréquations reportées au 4 février.

La séance est levée à 18h38.